

# COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

## COMPTE RENDU

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 9 juillet 2012**

L'an deux mil douze le neuf juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard GUINOT, Maire.

**Présents** : Mesdames Dupuis, Cappellazzi, Wegmann, Esnault et Messieurs Frchet, Gras, Vanhove, Decroix, Blandurel, Villain, Perruchet et Clouzeau.

**Absents non excusé** : Mme Denis et M. Maquaire

**Secrétaire de séance** : Mme Cappellazzi

#### **Ordre du jour** :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 31 mai 2012
2. Réalisation de ralentisseurs sur la départementale D3 à La Petite Celle
3. Achat d'un aspirateur et d'un conteneur pour les repas de la cantine
4. Centre de Loisirs :
  - 4.1 Société de restauration
  - 4.2 Prix des repas pour juillet 2012
5. Contrats d'assurance
6. Subvention musique
7. Décision modificatives service de l'eau + commune
8. Affaires et questions diverses

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 31 mai 2012**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **Réalisation de ralentisseurs sur la départementale D3 à la Petite Celle**

La commission voirie s'est réunie le 5 juin dernier en présence de monsieur Mocquot de l'agence routière territoriale (ATR) pour étudier le problème de vitesse sur la D3. L'ATR préconise des coussins berlinois béton ou caoutchouc. Nous avons reçu des devis pour la pose de coussins berlinois béton, caoutchouc et également pour des dos d'âne. Après étude des devis par la commission le 2 juillet dernier, la solution retenue est l'achat de coussins berlinois caoutchouc qui seront posés par les employés, le devis retenu est celui de la société Must Equipement pour un coût HT de 3 720 € soit 4 450 € TTC pour les coussins berlinois et de 1 659.20 € HT soit 1984.40 € TTC pour la signalisation. Le coût à charge pour la commune serait d'environ de 5 700 euros. Le conseil municipal suit l'avis de la commission de la voirie et autorise monsieur le Maire à signer le devis et engager les démarches nécessaires pour la demande d'une subvention auprès du Conseil Général.

#### **Achat d'un aspirateur et d'un conteneur pour les repas de la cantine**

L'aspirateur pour l'entretien des locaux communaux est en panne et n'est pas réparable. Il est donc nécessaire d'en acheter un nouveau. Nous avons demandé deux

devis, le modèle choisit est un aspirateur Nilfisk uniquement poussière avec un fût métallique pour un montant de 380 € Ht soit 454.48 € TTC.

Pour la rentrée de septembre, il est nécessaire d'acheter pour la cantine un conteneur de maintien au chaud car il y a parfois un manque de place dans le four pour tout réchauffer, API restauration n'ayant plus de conteneur à nous prêter nous avons demandé un devis à Henriot Equipements qui propose un conteneur de 89 litres pour un montant de 404.32 € HT soit 483.57 € TTC. Le conseil municipal accepte cet achat.

### **Société de restauration pour le centre de loisirs**

Suite à l'appel d'offre affiché en Mairie, une seule société a répondu pour la restauration du centre de loisirs. La société API Restauration propose les repas (avec la fourniture du pain) à 3.16 € TTC. Le conseil municipal accepte cette offre et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

### **Prix des repas pour le centre de loisirs**

Monsieur le Maire propose de laisser le même tarif que les repas de la cantine scolaire, soit 3.29 TTC avec la fourniture d'eau minérale. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce tarif.

### **Contrats d'assurances**

Suite à une rencontre avec monsieur Bougreau de la société AVIVA concernant l'assurance de tous les bâtiments communaux. Un avenant nous est parvenu pour un montant de cotisation nette annuelle à l'échéance de 5 153 € HT et hors accessoires soit une cotisation totale comptant à payer de 5 602 € (soit une diminution de 127 € par rapport à 2011). Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant et autorise monsieur le Maire à le signer.

### **Subvention Union Musical**

A l'occasion des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, l'association des démobilisés versait à l'union musical une participation de 80 €, cette association ayant peu de moyens financiers, monsieur le maire propose au conseil municipal que cette participation soit prise en charge par la commune à partir de 2013. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Décision modificative sur le budget de l'eau et de l'assainissement**

Suite à une demande de la Trésorerie, il est nécessaire de modifier le budget de l'eau comme suit :

- |  |            |
|--|------------|
| - chapitre 021 : cpt 021 virement de la section d'investissement | - 6 542.26 |
| - chapitre 040 : cpt 28158 amortissement autres                  | + 542.26   |
| - chapitre 040 : cpt 2818 amortissement matériel de transport    | + 6 000.00 |
| - chapitre 023 : cpt 023 virement à la section d'investissement  | - 6 542.26 |
| - chapitre 042 : cpt 6811 dotations aux amortissements           | + 6 542.26 |

Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité des membres présents.

### **Affaires et questions diverses**

- monsieur le maire informe le conseil municipal que la SCREG réalise les travaux de voirie commandé par la CCJ.
- Monsieur le Maire informe que le choix de l'ATSEM qui sera embauchée pour la rentrée de septembre à été effectué avec les instituteurs. La personne choisit est de Joigny et travaillera avec M. Galan.

- Les effectifs à la rentrée sont de 79 élèves, répartis en 4 classes.
- La société HélioTRACE a cherché les fuites sur le réseau d'eau de La Celle St Cyr et Loivre et a détecté 12 fuites dont 5 assez importantes.
- Concernant l'étude BAC, une réunion est prévue début septembre avec la participation de plusieurs communes et les services concernés du département.
- L'éclairage public du foyer communal est réparé.
- Mme Dupuis donne les différentes informations pour la fête du 13 et 14 juillet.
- Mme Cappellazzi signale que la réunion de la fourrière n'a pas eu lieu, car pour la deuxième fois consécutive le quorum n'était pas atteint.
- Une réunion du syndicat du Saltusien s'est tenue la semaine dernière en présence de la Coved qui veut augmenter ses tarifs car le tonnage des OM est inférieur au tonnage du contrat. Les communes ne sont pas d'accord, la Coved étudiera le dossier et une nouvelle réunion aura lieu en septembre. La commune de Villevallier demande son adhésion au Syndicat, ce point sera mis à la prochaine réunion.
- Monsieur le Maire remercie la commission de communication pour la réalisation du journal municipal.
- Mme Wegmann demande s'il serait possible de créer un petit espace jeux pour les petits. Ce point devra être étudié avant l'établissement du budget 2013.
- Monsieur le Maire informe que nous n'avons reçu aucune nouvelle information suite à dernière réunion concernant la création d'un SCOT « Centre Yonne »

Séance close à 20 h 03

Le Maire  
Bernard GUINOT